

BUNGALOWS DU C.E. Village sous les pins à LEON (Landes-France)

Attention : ne pas confondre avec ceux du CIE



CONDITIONS DE LOCATION :

La location est ouverte à tout Collaborateur en contrat CDI ou CDD ayant plus d'un an d'ancienneté « groupe ».

Les propriétés du C.E. sont réservées strictement aux Collaborateurs BPRP accompagnés de leur conjoint et enfant(s).

- ➔ Un même Collaborateur ne peut réserver deux bungalows pour la même période
- ➔ Présence obligatoire du Collaborateur pendant le séjour (l'identité est vérifiée à l'entrée du Village).

REGLES DE PRIORITE :

1/ Concernant la « haute saison », respect de la date butoir de la réception au C.E. de votre demande (sans dérogation possible) fixée au **12 avril 2011**.

2/ Sur la période « haute saison » (juillet et août), **dans la mesure des places disponibles**, priorité aux collaborateurs **qui ne sont pas partis à Léon** en 2010, en 2009 puis 2008 et ayant des enfants en âge scolaire. La durée de location sur cette période est de 15 jours !

3/ Ancienneté GROUPE BANQUE POPULAIRE.

4/ Revenu disponible (le plus faible) calculé selon méthode CIE (cf Intranet page « CIE » sous-page « revenu disponible »).

NOUVEAUTES « SAISON 2010 et 2011 » :

Sur les bungalows :

- Climatisation sur l'ensemble des bungalows
- Changement de l'ensemble des matelas (3 grands lits de 140x190 et 4 petits lits 80x190).
- Installation de couettes pour l'ensemble des couchages (couette grand lit 220x240 et couette petit lit 140 x 190). A charge du vacancier de prévoir ses housses.
- Finalisation des travaux des terrasses (carrelages)
- Installation de séparation entre les bungalows pour plus d'intimité
- Installation de détecteur de fumée (incendie)
- Réaménagement (rangement)
- Réfection de la peinture dans certaines pièces.
- Traitement quinquennal « anti-termites » des bungalows.

Sur le village :

- Création d'un bassin avec toboggan aquatique.
- Création d'un City Stade
- Création d'un nouvel espace d'animation, dont une salle de sport
- Mise en place de 8 caméras de vidéosurveillance

PERIODE DE RESERVATION :

Rappel : Le Comité d'Entreprise loue ses bungalows toute l'année.

Les 3 bungalows ont été totalement rénovés ces dernières années.

Sur la période « **Juillet et Août** » les locations s'entendent **par quinzaine du samedi au samedi** (arrivée entre 16h et 20h et départ avant 10h). Les quinzaines ouvertes à la pré-réservation sont pour 2011 :

- du 02 juillet 2011 au 16 juillet 2011
- du 16 juillet 2011 au 30 juillet 2011
- du 30 juillet 2011 au 13 août 2011
- du 13 août 2011 au 27 août 2011

NB : Les demandes de réservation sur une semaine ne sont pas prioritaires et seront servies en fonction des disponibilités.

Nous ne pouvons vous garantir d'être accepté d'office. Nous vous confirmerons **l'inscription définitive ou le refus du C.E** une dizaine de jours après la date « butoir ».

Nous ne pouvons malheureusement pas satisfaire à notre grand regret toutes les demandes même si nous donnons priorité aux Personnes n'ayant pas encore bénéficié de Léon.

En règle générale, la location se fait à la semaine (toujours du samedi au samedi) ou week-end (interroger le C.E. dans ce dernier cas). Cependant, suivant la disponibilité des bungalows, la location peut se faire sans contrainte de date.

HYGIENE :

Le ménage est à la charge de chaque locataire. Vous devez apporter vos draps (possibilité de les louer ; à se faire confirmer avant le départ). Un kit « protège-literie » neuf et jetable est systématiquement mis à votre disposition au moment de votre arrivée (comprend alèses 140 et 90, protège-traversins et oreillers). Par mesure d'hygiène, **il est impératif de les utiliser.**

Les bungalows doivent être rendus dans un parfait état de propreté. Les frais réels de casse ou de remise en état seront mis à charge de la famille à réception des inventaires le cas échéant. Aucune intervention ne doit être faite sur les appareils par les locataires eux-mêmes. Tout incident doit être signalé à l'accueil.

Les **petits** animaux (chiens et chats uniquement) sont admis, charge aux locataires de respecter les espaces qui leur sont réservés et bien-sûr de veiller à la propreté du bungalow.

Il est **strictement interdit** de fumer à l'intérieur des bungalows.

Pour les Personnes séjournant avec un animal **une caution de 150€** sera exigée par chèque à l'ordre du COMITE D'ENTREPRISE BP RIVES DE PARIS (restituable en fin séjour sur avis du Gestionnaire des Villages sous les Pins).

Tout remplacement de matériel (matelas notamment) dû aux dégradations que pourrait causer un animal sera facturé au vacancier dès que le C.E. en aura eu connaissance par le Gestionnaire du parc immobilier.



TARIFICATION :

Tarification **à la semaine** (samedi 16h au samedi 10h) applicable jusqu'au **31 mars 2012 inclus**. (sous réserve de modification ultérieure - Annule et remplace les tarifications précédentes) :

Basée sur le « revenu disponible » (selon la méthode calcul du CIE voir sur le site intranet du CE page « CIE » sous rubrique « Revenu disponible »).

Type	Haute Saison			Moyenne Saison			Basse Saison		
4 places	Prix mini	Prix maxi	Coefficient	Prix mini	Prix maxi	Coefficient	Prix mini	Prix maxi	Coefficient
	130,00	480,00	0,95	45,00	165,00	0,33	40,00	150,00	0,30
2 places	100,00	440,00	0,90	35,00	130,00	0,29	30,00	100,00	0,25

Haute-saison : du 02 juillet 2011 au 27 août 2011 inclus.

Moyenne saison : du 28 mai 2011 au 02 juillet 2011 inclus **et du** 27 août 2011 au 1^{er} octobre 2011 inclus.

Basse saison : du 01 janvier 2011 au 28 mai 2011 inclus **et du** 1er octobre 2011 au 31 mars 2012 inclus.

La tarification s'applique sur la base du « revenu disponible ». Il est impératif de joindre votre avis d'imposition N-2 (soit déclaration 2010 sur les revenus de 2009 pour une inscription en 2011). Si vous êtes en couple (y compris concubinage, Pacsé, etc...), vous devez joindre les deux avis à la même adresse fiscale. Si vous ne souhaitez pas joindre l'avis d'imposition, le coût du séjour sera calculé au prix maximum.

Comment calculer mon revenu disponible (N-2 soit déclaration 2010 sur les revenus de 2009) :

Revenu disponible = (Revenu fiscal de référence en € moins (nombre de parts x 2431,30 €) moins total de l'imposition nette en €) divisé par 100
(Vous obtenez un nombre à 3 chiffres. Appliquer la règle des arrondis)

(Pour les couples mariés ou pacésés un seul avis / Pour les couples en concubinage, il faut cumuler les 2 avis)

Exemple de calcul : Revenu disponible 36 105,11€ / 100 = 361,05 soit 361 €

D'où un montant à payer de 361 X 0.95 = 342,95 € la semaine en haute saison (hors taxe de séjour).

N.B : La Mairie de Léon nous facture une « **taxe de séjour** » de **0,60€ au 01 janvier 2011** par personne et par nuitée (Décision du Conseil Municipal de Léon du 05/12/2006). Cette taxe sera répercutée à chaque participant âgé de 13 ans et plus.



ANNULATION :

Toute annulation après la date limite d'inscription entraînera une retenue qui sera appliquée de la manière suivante :

- De 25% du coût du séjour si l'annulation intervient à plus de 30 jours avant le départ.
- De 50 % du coût du séjour si l'annulation intervient entre 29 et 15 jours avant le départ
- De 75 % du coût du séjour si l'annulation intervient entre 14 et 8 jours avant le départ
- De la totalité du prix du séjour si l'annulation intervient à moins de 8 jours avant le départ.

En cas d'annulation pour maladie grave, accident, cause grave « réelle et sérieuse », le CE doit être informé au plus tard, la veille de votre départ. Si le CE n'est pas informé dans les temps ou à postériori, la totalité du séjour sera due.

Dans tous les cas, la retenue sera d'un minimum de 20 € par séjour en période « basse et moyenne saison » et d'un minimum de 50 € par séjour en période « haute saison ».

Les frais d'annulation s'appliqueront à compter de la date limite d'inscription.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Nous vous rappelons que le C.I.E. (Comité Inter Entreprises du Groupe) dispose lui aussi de bungalows à Léon.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le catalogue « Propriétés du C.I.E. ». Le C.I.E. facture également sur la base du « **Revenu disponible** ».

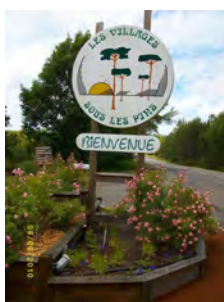
Il ne peut être admis pour des raisons de sécurité et d'assurance plus d'occupants par logement que la capacité prévue (4 ou 2).

L'accueil du « Village sous les Pins » vérifie la concordance des noms des vacanciers et leur nombre entre l'état informatique pré-envoyé par le C.E et les personnes qui se présentent.

ATTENTION :

La subvention « Enfant » du C.E. sous forme de chèques-vacances **n'est jamais versée** pour les séjours de Léon dont les tarifs sont subventionnés par votre C.E. A noter que le C.E BP Rives de Paris n'a pas l'agrément ANCV pour encaisser les chèques-vacances.

Merci de nous joindre une enveloppe mentionnant votre nom, prénom et affectation.





RESERVATION 2011

BUNGALOW C-E BP RIVES PARIS - LEON

(La date limite de réservation pour la « haute-saison » est fixée au 12 avril 2011)*

Nom :

Prénom :

Matricule :

Affectation (nom et n°) :

Type de Bungalow (Pas de possibilité de louer deux bungalows sur la même période pour un même collaborateur) :

4 places 2 places

NOMS	PRENOMS	LIENS FAMILIAUX	AGES
		Collaborateur BPRI	

Priorité : J'ai déjà bénéficié d'un séjour à Léon en « haute saison ».

NON OUI, en 2010 2009 2008

Petit(s) animal(ux) : OUI NON

Si oui, j'ai bien noté qu'une caution de 150€ est exigée par le C.E. (par chèque à l'ordre du C.E. BPRP) à joindre à ce bulletin. Il sera restitué en fin de séjour sur avis du Gestionnaire « des Villages sous les Pins ». A joindre à votre réservation.

Choix des dates : En période « haute saison » soit du 03 juillet 2010 au 28 août 2010, bien respecter les dates que nous indiquons / **séjour de 15 jours obligatoire** :

1^{er} choix : Du Samedi 2011 au Samedi 2011.

2^{ème} choix : Du Samedi 2011 au Samedi 2011.

3^{ème} choix : Du Samedi 2011 au Samedi 2011.

Mon revenu disponible : Je joins mon avis d'imposition 2010 : OUI NON

Je désire régler le coût de mon séjour en : (1 prélèv. maxi si < 99 € - 2 prélèv. entre 100 € et 249 € - 3 prélèv. entre 250 € et 449 € - 4 prélèv. si > à 450 €).

en 1 fois en 2 fois
 en 3 fois en 4 fois

Le
Signature :